

LA POLICE DE PROXIMITÉ AUX PAYS-BAS : LE CAS DE LA VILLE DE HAARLEM

— par Kees VAN DER VIJVER

Cet article donne un aperçu des résultats d'une étude de cas approfondie sur la police de proximité, menée entre 1983 et 1986 dans la ville de Haarlem. L'évaluation du dispositif de police par équipes de quartier conclut à des résultats convaincants : baisse du taux de criminalité, du sentiment d'insécurité et des problèmes de voisinage, amélioration de l'opinion vis-à-vis de la police, accroissement des taux de report de plainte. Ces bons résultats permettent d'étendre par la suite l'expérience à la ville d'Amsterdam. Mais cette apparente réussite n'exclut pas la formulation de critiques et l'exposition détaillée d'une série de problèmes. Il est enfin fait mention des dernières inflexions en matière de proximité, dont la mise en place d'une police territorialisée.

Aux Pays-Bas, la police de proximité est une préoccupation municipale depuis plusieurs décennies. Chacune des vingt-cinq forces de police régionale est d'une façon ou d'une autre engagée dans un processus de développement de la police de proximité. Cette dernière peut-être organisée autour de modalités très diverses. L'ilotage en est un exemple bien connu. Aux Pays-Bas, nombreuses sont les forces de police qui ont adopté l'ilotage à la fin des années soixante. Autre exemple, la « police par équipes de quartiers » (*Neighbourhood team policing*) : la mise en place des premières équipes de quartier date du début des années quatre-vingt. À partir du milieu des années quatre-vingt-dix, un nouveau concept apparaît : la police reliée au territoire (*area bound policing*), un nouveau genre d'ilotage. Comme la recherche était quasi-inexistante au moment du lancement de l'ilotage, on ne trouve guère d'informations concernant les résultats de ce type de police de proximité. Mais avec le développement

croissant de la recherche depuis le début des années quatre-vingt, on dispose désormais d'études sur la mise en œuvre de nouveaux modèles de police.

Cet article résume les résultats de l'évaluation scientifique sans doute la plus approfondie qu'on ait menée jusque-là sur la police de proximité aux Pays-Bas. Elle a débuté au moment où la police de Haarlem a décidé de mettre en œuvre le système des équipes de quartier. Lancé en 1983, ce projet aboutit en 1986. À l'occasion de ce projet et durant toute la durée de son déroulement, six études ont été menées auprès des citoyens et trois auprès des personnels de police. Ces recherches offrent une vue tant des résultats internes qu'externes de ce processus de mise en œuvre, mais il ne sera ici question que des éléments externes de l'évaluation. Avant de les discuter, nous présenterons un bref panorama des développements concernant la police de proximité. Pour finir, nous reviendrons sur les développements les plus récents et aborderons certains problèmes qui se posent actuellement.

BREF RAPPEL HISTORIQUE

L'ilotage est la forme la plus ancienne de police de proximité. À l'origine, les ilotiers ont pour mission de restaurer le contact avec les citoyens. L'ilotier consacre plusieurs heures de sa journée à patrouiller dans son secteur, à rendre visite aux gens, résoudre les problèmes, informer par exemple les pouvoirs publics ou les instances d'aide sociale de situations problématiques. On attend de l'ilotier qu'il soit attentif aux faits potentiellement porteurs de comportements criminels. Par la connaissance approfondie qu'il a de son secteur, de la population qui y vit, par la confiance que celle-ci lui accorde en retour, il est censé résoudre les problèmes. Il s'agit donc d'un travail essentiellement préventif. Bien que sa hiérarchie le rappelle également à son devoir de répression, dans la pratique, il ne fait pas grand cas de cette partie de son travail. Quant au reste de l'effectif, il est affecté à d'autres missions, dont la gestion des appels du public, la patrouille préventive ou le travail de police judiciaire. À la fin des années soixante-dix,

la plupart des forces de police sont organisées sur ce modèle dit des trois niveaux : ilotage, patrouille préventive, patrouille réactive en réponse aux appels de la population.

En 1976, le ministre de l'Intérieur met en place un groupe de travail chargé de le conseiller « sur l'effectif nécessaire à l'accomplissement des missions de police ». Ce groupe de réflexion sur les structures organisationnelles (POS), ainsi qu'il est officiellement dénommé, publie en 1977 un rapport intitulé « Pour une police en changement »¹. Mais au lieu de répondre à la question de la réduction des effectifs chère au ministre, il insiste sur la nécessité d'une réforme en profondeur. Selon le POS, entre les années soixante et soixante-dix, la police s'est trouvée confrontée à de nombreuses difficultés tant dans le domaine du maintien de l'ordre que de la régulation des activités illégales et du crime. Pour répondre à ces exigences, la police a choisi de se professionnaliser et de se centraliser (et ce jusqu'au niveau local²). Cette évolution est mise en cause par le POS, qui constate notamment que la police s'est transformée en une réelle bureaucratie. Tandis qu'elle est devenue de plus en plus réactive, ses capacités de résolution des problèmes se sont amenuisées. Le fossé entre police et population s'est considérablement accru, avec son lot de conséquences négatives en termes de légitimité et d'efficacité et un taux de criminalité sans cesse croissant. Le POS estime que la légitimité ne pourra être retrouvée que si les citoyens comprennent ce que fait la police et pourquoi elle le fait, et propose en conséquence un modèle de police original et alternatif, fondé sur trois niveaux d'intégration.

L'intégration externe, c'est-à-dire l'intégration entre police et public. La police doit être enserrée dans la société et agir au plus près des citoyens. Ce n'est que par cette intégration externe que la police peut escompter recouvrer sa légitimité.

L'intégration interne consiste, elle, en l'intégration des différentes composantes de l'organisation policière, de sorte que le citoyen qui a besoin d'aide sache à ces fins où s'adresser. Spécialisation et centralisation poussées à l'extrême ont eu de fâcheuses conséquences sur les relations entre police et public.

♦♦♦♦

(1) *A changing police (Politie in Verandering)*. On en trouvera un développement circonstancié - en langue anglaise - in BROER, VAN DER VIJVER, 1983.

♦♦♦♦

(2) À ce moment, il n'est pas encore question dans le débat d'une réorganisation de la police à un niveau national. Il faut attendre 1994 pour que soit élaborée cette réorganisation.

L'intégration des missions. Afin d'ouvrir l'organisation à la population, il est nécessaire d'intégrer les différents types de mission. De nombreuses tâches habituellement du ressort de la police judiciaire doivent être déléguées à la police en tenue. Chaque agent de police assermenté doit être en mesure de gérer le tout venant du travail policier.

S'appuyant sur ces prémisses, le POS suggère la mise en place de la dénommée police par équipes de quartier (*Neighbourhood team policing*). Chaque quartier doit être sous la responsabilité de sa propre équipe de police, celle-ci devant être capable de gérer toutes les situations policières habituelles, que ce soit les délits mineurs, le trafic, l'intervention d'urgence ou bien la prévention. Pour une plus grande légitimité de l'action policière, le poids juridique et bureaucratique classique doit être diminué au profit d'une plus grande ouverture sur l'extérieur.

Ce rapport suscite un vif débat : le ministre de l'Intérieur le rejette, la plupart des policiers de la vieille école pensent que cette forme d'action policière n'est pas apte à résoudre les problèmes d'insécurité. Cependant de nombreux politiciens, maires, syndicats policiers et la majorité des jeunes agents soutiennent les idées qui y sont exposées. Le rapport préconise une action claire, dans la lignée de l'idéologie sociale de l'époque : orientation externe, intégration sociale, (*small is beautiful*) dédaignant les approches conventionnelles.

LES PREMIERS PAS VERS UNE POLICE DE QUARTIER

Les premiers signes de changement n'apparaissent que quelques années plus tard. Toutefois, au début des années quatre-vingt, des modifications notables s'opèrent très rapidement. De nombreuses forces de police municipales s'engagent dans des projets de changement. Quelques jeunes policiers nouvellement promus sont désireux de s'orienter vers la mise au point de nouvelles stratégies, dont la police de quartier. Ils sont soutenus dans leurs démarches par le ministre de l'Intérieur, finalement convaincu de mettre en place cette nouvelle approche de la police, qui s'engage entre autres à mettre à leur disposition une aide financière

••••
(3) BROER, KOOIJ, KRUYSWIJK,
1980 ; BROER, 1982 ;
SLOTHOUWER, 1983.

••••
(4) SHERMAN, *et alii*, 1973.

substantielle s'ils donnent en retour leur accord pour une évaluation académique de leurs projets de développement. De cette évaluation résultent de nombreuses publications offrant un aperçu des résultats obtenus dans le cadre de la mise en place de ces nouvelles stratégies.³ Ces divers rapports démontrent de façon flagrante qu'un grand nombre de responsables policiers ont mésestimé la complexité des processus du changement. Les premières expériences aux Pays-Bas sont comparables à celles menées aux États-Unis au début des années soixante-dix : elles montrent la quasi-impossibilité de mettre en place des équipes de cette police de proximité.⁴ Toutefois ces rapports apportent un matériau non négligeable pour l'amélioration de la mise en œuvre. En s'appuyant sur ces informations, la police de Haarlem a opté pour l'approche capitale décrite dans la section suivante.

LES ÉQUIPES DE QUARTIER DE HAARLEM

Haarlem est une ville sise à l'ouest de la Hollande, à une quinzaine de kilomètres d'Amsterdam, comptant quelque 150 000 habitants et une force de police (encore municipale au début des années quatre-vingt) de 450 agents, assermentés ou non.

Au cours des années soixante-dix, la ville a connu une augmentation de la criminalité, des difficultés croissantes avec les populations immigrées, un sentiment de dégradation des conditions de vie dans certains quartiers, de nombreux conflits sociaux et a dû faire face à une peur grandissante de la population. À cette époque, Haarlem était considérée comme l'une des villes les plus dangereuses des Pays-Bas. Composé de nombreux niveaux hiérarchiques, fortement centralisé, et spécialisé, le corps de police est alors organisé selon une structure traditionnelle : police en tenue, police judiciaire, et division logistique. À partir de 1974, la police en tenue est structurée selon le modèle des trois niveaux. Un unique poste de police regroupe l'ensemble des effectifs de police judiciaire et ses nombreux spécialistes, la division des patrouilles ainsi que toutes sortes d'autres services. Les patrouilles sont principalement

réactives, préventives uniquement lorsque l'effectif le permet. Le corps comprend vingt-cinq îlotiers. La majeure partie des effectifs prend en charge les tâches secondaires et n'effectue pas de véritable travail de police.

L'équipe de direction présentait la nécessité de changements. Un des membres du POS occupait les fonctions de commissaire dans la police de Haarlem. Il était impatient d'implanter des équipes de voisinage, mais d'autres membres de la direction privilégiaient des solutions moins radicales. À la demande du chef de la police, le département recherche et développement (*home office research and development branch*) produisit une étude au sujet des îlotiers qui mit en lumière plusieurs problèmes. Dans un premier temps cette étude pointa du doigt l'individualisme des îlotiers : ils travaillaient seuls et n'avaient que des contacts limités avec les autres services. Les échanges d'informations, par exemple avec la police judiciaire, étaient pratiquement inexistantes. Les îlotiers étaient rarement considérés comme de « vrais policiers » par leurs collègues et n'étaient pas pris au sérieux. Le travail de prévention était perçu comme un travail de seconde classe, le véritable travail d'un policier étant de « capturer les escrocs ». ⁵ D'un côté, les autres services de police déléguaient le surplus déplaisant de leur travail aux îlotiers ; de l'autre, ces derniers étaient surnommés les « nourrices de quartier » et leur travail jugé inefficace d'un point de vue policier. ⁶

Mais des critiques venaient également de la population. Bien que les citoyens fussent satisfaits par la disponibilité et l'omniprésence de l'îlotier, ils l'estimaient le plus souvent « *trop doux et toujours seul* » déclarant que « *si jamais il y a besoin d'intervenir pour résoudre un problème, il n'est pas là* ». D'ailleurs, certaines des personnes interrogées ont répondu à l'enquêteur : « *tout le monde sait où il boit son café* ». ⁷

Face à ces critiques, la force de police rédigea un projet de réforme censé résoudre ces problèmes. Dans ce projet, la police de Haarlem proposa la mise en place d'équipes de voisinage (initialement huit équipes, avec un effectif variant de 20 à 30 agents, proposition réduite finalement à cinq équipes d'effectifs plus importants, à la suite d'une

••••

(5) BASTIAENEN, VRIESEMA, 1980, 1981.

••••

(6) PUNCH, 1978 ; PUNCH, NAYLOR, 1973.

••••

(7) BASTIAENEN, VRIESEMA, 1980.

compression de personnel). À travers l'implantation de ces équipes, les forces de police cherchaient à atteindre les objectifs externes suivants : réduire les taux de criminalité ; réduire le sentiment d'insécurité ; améliorer l'attitude des citoyens à l'égard de la police ; réduire les problèmes dans les quartiers ; améliorer les rapports entre la population et les forces de police.

Ce projet fut mis en place en deux temps. Le premier concernait l'implantation de trois équipes. Deux équipes furent mises en place dans une ville nouvelle d'environ 35 000 habitants à laquelle les forces de police ne prêtaient aucune attention jusqu'alors. Chaque équipe fut composée d'un effectif de 21 agents. Ces deux équipes se déplacèrent à partir d'un poste de police nouvellement créé (plus tard les deux équipes fusionnèrent). La troisième équipe qui comptait 29 personnes fut localisée au poste central mais intervint dans une zone réputée « difficile pour les forces de polices ». Après un an, la deuxième étape fut lancée puis ce mode d'organisation en équipe de voisinage fut généralisé à l'ensemble de l'organisation policière. Les premières équipes commencèrent à travailler en avril 1983.

L'ÉVALUATION

Afin de pouvoir en contrôler les développements, nous avons privilégié un dispositif d'évaluation à trois niveaux : une évaluation interne faisant appel au personnel policier, à l'aide d'entretiens, d'observations, d'analyse de documents ; une enquête en face à face avec la population sur les thèmes suivants : victimation, comportements de report à la police, peur du crime et sentiment d'insécurité, difficultés rencontrées dans le quartier et la ville en général, opinion générale sur le fonctionnement de la police, relations avec la police ; des entretiens approfondis avec les acteurs clés de la société locale, c'est-à-dire les personnes qui, par le biais de leur travail ou de leur position sociale avaient une « connaissance moins superficielle » du fonctionnement de la police et de la qualité du service rendu. Ils occupent en effet une position leur permettant d'apprécier

les changements effectifs dans le comportement de la police et ses conséquences

Chacune des trois études fut administrée à trois reprises : une première fois avant l'amorce du changement en 1983 (seul un tiers de la ville étant à cette époque concerné par cette nouvelle approche) ; une seconde fois, un an plus tard (les conclusions de cette étude étant décisives quant à l'application du second volet du changement). Enfin, une troisième et dernière évaluation se déroula en 1986, trois ans après le début du processus.

RÉSULTATS EMPIRIQUES

Les trois secteurs dans lesquels les premières équipes officient à partir de 1983 sont des aires géographiques expérimentales, qu'on dénommera ci-après «secteurs d'équipes», par opposition aux autres parties de la ville où la police continue d'opérer de façon traditionnelle, et dénommées «secteurs de contrôle».

36

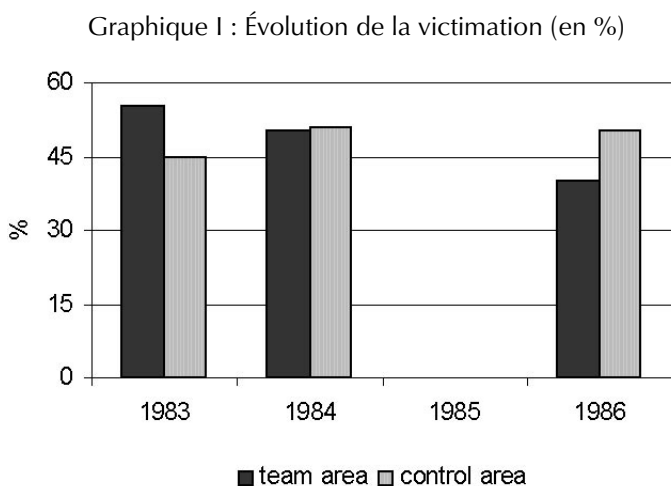
Quant aux deux récentes équipes de quartiers rattachées au nouveau poste de police dans la ville nouvelle, elles sont respectivement labelisées «équipe de secteur I» et «équipe de secteur II». La troisième équipe de quartier qui ne dispose pas de poste de police au sein de son secteur mais qui travaille à partir du Central localisé à quelques centaines de mètres, est baptisée «équipe de secteur III».

Après un an, et du fait des résultats encourageants des premières enquêtes d'évaluation, on décide en 1985 d'étendre le dispositif à l'ensemble des effectifs policiers de la ville. Dès lors, si la distinction entre secteurs expérimentaux et secteurs de contrôle n'est plus possible, nous la maintenons dans le présent développement à des fins scientifiques : il nous importe en effet de mesurer les éventuelles différences entre les équipes de «première génération» et celles qui leur sont ultérieures, mises en place dans une deuxième phase. Les résultats de l'étude sont présentés ci-après : dans un premier temps, nous revenons sur les résultats des enquêtes auprès de la population. Nous n'entrerons pas dans le détail du dispositif méthodologique et nous contenterons de présenter les résultats de l'évaluation externe⁸.

••••
(8) Cf. BROER, SCHREUDER,
VAN DER VIJVER, 1987.

VICTIMATION

La question la plus importante fut bien sûr de savoir si le taux de victimation allait décroissant. En ce sens, on demanda aux personnes interrogées si elles avaient connu des victimations - vol de bicyclette, cambriolage, vol simple, harcèlement sexuel, agression - au cours des douze derniers mois. Les résultats sont présentés dans le graphique I.

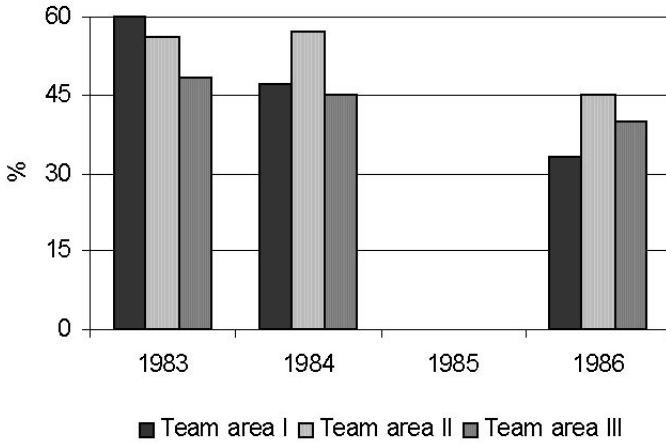


Le niveau de victimation est réellement élevé. Dans les secteurs d'expérimentation, le taux de victimation s'élève à 55%. Il est manifeste que ce taux décroît dans les dits secteurs de 1983 à 1984, et plus encore si l'on compare le taux de 1983 à celui de 1986. Concernant les secteurs de contrôle, le taux augmente de 1983 à 1984, puis se stabilise à son niveau de 1984 jusqu'en 1986.

Ceci dit en fonction du secteur d'équipe concerné, l'évolution des taux de victimation diffère, ainsi que l'explique le graphique II.

Tandis qu'on observe des résultats évidents après un an dans le cas du secteur I, il faut attendre quelques années avant que le taux de victimation ne décline dans les deux autres secteurs. Mais il est clair que les taux de victimation ont diminué de façon substantielle dans les trois cas.

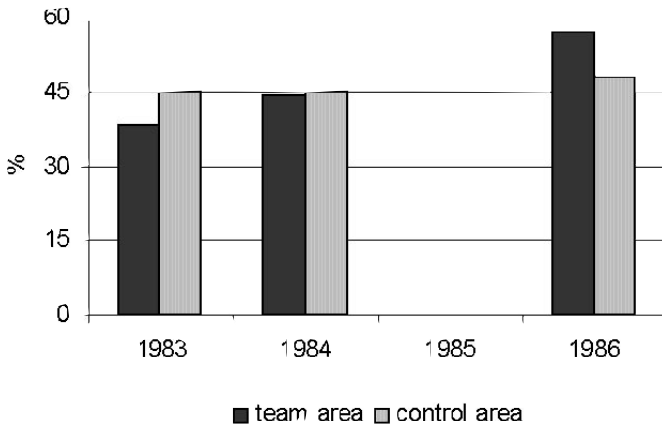
Graphique II :
La victimation au sein des trois secteurs d'équipe (%)



TAUX DE REPORT

On considère que le taux de report est un indicateur fiable du degré de confiance dans la police. Ces résultats sont présentés dans le graphique III.

Graphique III :
Évolution du taux de report à la police (%)



Le taux de report augmente de façon substantielle. Dans les secteurs d'équipe, ce taux s'améliore dès le début de

l'opération. Certes, l'ouverture d'un nouveau poste de police en 1983 n'est pas étrangère à ce résultat, mais ne saurait être l'unique explication puisqu'entre 1984 et 1986, le taux s'améliore encore. Concernant les secteurs de contrôle, le taux reste stable entre 1983 et 1984, puis augmente de 1984 à 1986, à la faveur de la généralisation à ces secteurs du dispositif des équipes de quartier.

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Le sentiment d'insécurité est aussi un élément important d'évaluation de la qualité du travail policier. La sécurité n'est pas seulement affaire de chiffres. On attend aussi de la police qu'elle agisse sur les sentiments. Jouer sur le sentiment d'anxiété, ou comme on le dit habituellement « diminuer le sentiment d'insécurité », était aussi l'un des objectifs de ce processus de changement. Dans cette étude, on a mesuré le sentiment d'insécurité à l'aide de six questions (Cf. tableau I). Il a été demandé aux personnes interrogées de définir la fréquence de leur sentiment d'insécurité à l'aide des items suivants : « jamais », « presque jamais », « parfois », « souvent ». Le tableau I restitue une moyenne élaborée à partir de l'ensemble des réponses.

Tableau I : Moyenne du sentiment d'insécurité

	Secteurs d'équipe			Secteurs de contrôle		
	1983	1984	1986	1983	1984	1986
Peur dans un autre quartier	2,1	2,0	1,8*	2,1	2,0	1,9*
Peur des jeunes	2,1	2,0	1,7*	2,0	2,0	1,9
Peur sur la route	1,9	1,9	1,6*	2,0	2,0	1,9
Peur dans la rue, son propre quartier	1,7	1,6	1,4*	1,5	1,5	1,3*
Peur seul au domicile la nuit	1,6	1,5	1,4*	1,5	1,5	1,4
Peur d'être volé/agressé	1,5	1,4	1,3*	1,4	1,3	1,4

*significatif 1986-1983 (Chi² ; alpha = 0,5)

Concernant les secteurs d'équipes, on enregistre des résultats positifs pour tous les items (1986-1983). Il n'a pu

être effectué d'étude statistique pour l'année 1984 : il a fallu présenter nos résultats de façon urgente, et nous n'avions pas alors à notre disposition de logiciel de traitement des données.

PERCEPTION DES PROBLÈMES AU SEIN DU QUARTIER

Nous avons interrogé la population sur le type de problèmes vécus au quotidien dans son quartier et sur leur degré de gravité. Quatre types de réponse étaient possibles : « aucun problème », « un petit problème », « un réel problème » et un « gros problème ». On en trouvera les résultats moyens dans le tableau II.

Tableau II : Problèmes dans le quartier

	Secteurs d'équipe			Secteurs de contrôle		
	1983	1984	1986	1983	1984	1986
Vandalisme	2,5	2,1	1,8*	1,8	1,8	1,6*
Vol de bicyclette	2,3	2,0	1,7*	1,6	1,8	1,6
Cambriolage	2,1	1,9	1,7*	1,6	1,7	1,7*
Sécurité routière	1,8	1,9	1,7	2,0	1,9	1,8*
Problèmes de parking	1,5	1,5	1,4	2,0	1,9	2,0
Menace occasionnée par les jeunes	1,6	1,5	1,2*	1,3	1,3	1,1*
Incivilités des jeunes	1,6	1,3	1,2*	1,3	1,3	1,1*

*significatif 1986-1983 (χ^2 ; $\alpha = 0,5$)

Hormis les questions de sécurité routière ou les problèmes de parking qui ne figurent pas comme des objectifs affichés du dispositif, ce tableau montre que, dans les secteurs d'équipe, les problèmes ont diminué dans leur ensemble. L'amélioration la plus nette porte sur le vandalisme, le vol de bicyclettes, les dangers et incivilités causés par la jeunesse, toutes sortes de problèmes typiques de la nouvelle ville causés aux habitants par la présence conséquente de jeunes de sexe masculin. Dans les secteurs de contrôle, la situation s'améliore également, mais

de 1984 à 1986, c'est-à-dire avec la mise en place des équipes de secteur.

PERCEPTION GÉNÉRALE DE LA POLICE

L'amélioration des relations entre police et public était l'un des objectifs du projet de réforme. Une série de questions prévoyait donc de sonder l'échantillon au sujet de sa perception du fonctionnement de la police. Quatre affirmations furent soumises à son jugement par l'intermédiaire des items suivants : « tout à fait d'accord », « d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt pas d'accord », « pas du tout d'accord ». On notera que certaines affirmations sont formulées en clé négative tandis que d'autres le sont en clé positive. Le tableau III récapitule ces résultats.

Les perceptions de la police par les citoyens sont, à une exception près, significativement positives dans le cas des secteurs d'équipe et peu convaincantes dans le cas des secteurs de contrôle.

Tableau III : Perception générale de la police

	Secteurs d'équipe			Secteurs de contrôle		
	1983	1984	1986	1983	1984	1986
La police fournit un excellent travail	2,5	2,4	2,4*	2,6	2,5	2,5
La police gère correctement les problèmes de voisinage	2,7	2,6	2,4*	2,7	2,7	2,6
La police ne protège pas efficacement les citoyens	3,1	3,3	3,4*	3,1	3,2	3,2*
On ne peut plus compter du tout sur la police	3,4	3,5	3,6*	3,4	3,5	3,5

*significatif 1986-1983 (Chi² ; alpha = 0,5)

ENTRETIENS

Que penser de ces résultats ? Sont-ils concordants avec les conclusions obtenues lors d'entretiens réalisés auprès de personnes-clé ? On a en effet interrogé une quinzaine de personnes-clé à trois reprises, dont le maire, le procureur,

les directeurs d'établissements scolaires, des responsables associatifs de la jeunesse, des chauffeurs de taxi, des représentants des organisations représentant les minorités, des commerçants, des professionnels de la protection sociale, etc. Ces entretiens se sont déroulés exclusivement dans les trois premiers secteurs expérimentaux. Les personnes interrogées ont remarqué sans coup férir de réels changements dans l'attitude des policiers. Certains commentaires caractéristiques en témoignent : *« Les policiers sont plus actifs, plus alertes, s'investissent plus et sont énergiques »* ; *« Dès qu'une situation s'avère problématique, ils tentent de la régler et n'attendent pas que les situations s'enveniment, comme c'était le cas auparavant »* ; *« Il y a moins de brutalités policières et de réponses disproportionnées »* ; *« On voit beaucoup plus de policiers dans les rues qu'avant »* ; *« On peut s'arranger avec eux, et miracle, ils tiennent leur parole »* ; *« Ils connaissent les problèmes et les personnes qui en sont à l'origine, ça les rend plus aptes et plus efficaces pour régler ces problèmes »* ; *« Le quartier est maintenant plus calme, la qualité de vie s'est améliorée »*.

42

Ces données correspondent aux résultats des enquêtes quantitatives et les valident. De la sorte, les conséquences mesurées par les enquêtes relèvent réellement du changement injecté dans l'organisation policière et non d'un tiers facteur inconnu. Certes, il faut aussi faire mention d'observations critiques : sur le premier site, de nombreuses personnes interrogées soulignèrent qu'il y avait une amélioration mais attendaient toujours des résultats plus concrets. Certains constatèrent que les équipes concentraient leur attention sur des problèmes d'ordre criminel au détriment d'autres troubles de moindre importance. D'autres remarquèrent que la police combattait plus les symptômes que les problèmes.

Dans le secteur II, la population regrettait son *« vieil îlotier, à qui l'on pouvait parler et faire confiance »*, et se plaignait qu'une équipe ne pourrait jamais le remplacer : pour de nombreuses personnes, ces équipes devenaient justement trop distantes. En ce sens, le souhait d'un système cumulant équipes de voisinage et îlotiers fut souvent

formulé. Ce constat s'avérera des plus intéressants : alors que, quelques années auparavant, de nombreux citoyens se plaignaient de l'ilotage (ce qui contribua parmi d'autres facteurs à sa disparition progressive), ils indiquaient désormais regretter les ilotiers et souhaiter leur retour. Seule une personne interrogée - le représentant d'un groupe local de citoyens du secteur III - fit valoir pour sa part que la réorganisation de la police n'avait aucun sens : « *nous pouvons prendre soin de nous-mêmes* ».

QUELQUES COMMENTAIRES À PROPOS DE CES RÉSULTATS

À première vue, les résultats des entretiens comme des enquêtes montrent que le processus de réforme eut des conséquences positives dans de nombreux domaines : sécurité publique - baisse du niveau de criminalité comme d'autres problèmes, baisse du sentiment d'insécurité - appréciation plus positive de la police, augmentation des comportements de report de la criminalité. Cependant, en considérant ces statistiques de plus près, il convient de ne pas succomber à des conclusions trop rapides. Dans le secteur I, les relations avec la police n'ont changé ni en qualité, ni en quantité. Dans les deux types de secteurs - d'équipe et de contrôle - près de 40 % des personnes interrogées déclarèrent avoir eu un contact avec la police. Ce pourcentage restait identique année après année. Avant que le projet ne débute, on croyait fermement qu'une fréquence plus forte des contacts modifierait des jugements du public sur la police ou le sentiment d'insécurité.

Or, ces contacts ne sont pas la cause des changements de perception ; il a donc fallu s'interroger sur ce qui a pu les provoquer. C'est bien le propre de toute recherche que de fournir quantité d'informations, conduisant invariablement à de nouvelles interrogations. Le taux de victimation a certes baissé, mais de façon très inégale selon les secteurs. Comment l'expliquer ? Comment expliquer par ailleurs que le sentiment d'insécurité ait diminué à la fois dans les secteurs expérimentaux et dans les secteurs de contrôle ? D'autres facteurs entrent sans doute en jeu : la presse, la rumeur ? Nous n'en avons aucune idée... À l'évidence, nos

modestes connaissances ne nous permettent pas d'en dire plus. Mais quoi qu'il en soit, après des années de recherches où les universitaires soutinrent constamment que les modifications de stratégies policières n'avaient aucun effet sur les niveaux de criminalité, on constate pour la première fois une amélioration substantielle de l'efficacité.

Il est intéressant de noter que les enquêtes quantitatives comme les entretiens vont dans le même sens, bien qu'il existe de réelles différences entre ces deux types de sources. L'information fournie par les entretiens s'avère plus précise et plus pratique pour une traduction ultérieure en termes de politique publique. Mais d'un autre côté, les entretiens ne permettent pas de parvenir au point de vue de généralité des enquêtes statistiques. Par exemple, le fait que les gens regrettent leurs îlots et les raisons de ce regret sont des informations difficiles à saisir et à expliquer par des approches quantitatives. Ces deux types d'approches ont donc leurs vertus et limites respectives mais leur combinaison s'avère réellement utile pour une compréhension raisonnée du processus. Il faut bien comprendre qu'aussi positifs soient-ils, ces résultats n'ont pas de grande validité prédictive. Ce projet de réforme joua donc en quelque sorte un effet d'électrochoc : dans des territoires délaissés par la police depuis de nombreuses années, tout changement put être considéré comme une amélioration : mais en s'habituant à ce nouveau degré de présence policière, la satisfaction de la population diminua progressivement naturellement. Ou bien encore, on put imaginer que face aux exigences croissantes des citoyens, ce nouveau niveau de performance policière ait été jugé de façon plus critique, d'où des indicateurs enregistrant une baisse de satisfaction. Il convient de garder toujours à l'esprit que les opinions obtenues par les enquêtes ne sont pas le fruit d'une représentation objective, mais bien d'une perception subjective des différences entre attentes et perceptions.

Les esprits critiques pourraient alors discuter de l'utilité réelle de ce type de recherches dans le cadre d'une démarche d'évaluation : n'aurait-on pu obtenir une infor-

mation équivalente à partir des rapports de police ? Nous affirmons que non. L'exemple qui suit permettra de lever toute ambiguïté : dans le cas de Haarlem, de 1983 à 1984, la criminalité enregistrée par la police augmenta, alors que si l'on se réfère à notre enquête, les taux de victimation des secteurs expérimentaux décreurent, ce qui signifie qu'entre temps les comportements de report se sont modifiés dans le sens d'une augmentation : dans ces secteurs expérimentaux donc, les victimes ont porté plainte plus fréquemment. Dans les secteurs de contrôle, la situation est différente : tandis que le niveau de victimation augmente - plus de personnes sont victimes - leur comportement de plainte reste identique. Ainsi l'augmentation de la criminalité enregistrée par la police est due, dans les secteurs expérimentaux à une augmentation du taux de plainte, dans les secteurs de contrôle à une augmentation du niveau de victimation.

CONSÉQUENCES SUR LES POLITIQUES

Les résultats de l'étude d'Haarlem jouèrent un rôle important dans le développement de la police de proximité aux Pays-Bas. Dans un premier temps, les décideurs publics se sont appuyés sur ces résultats pour décider de continuer le processus de réforme. Puisque les résultats obtenus lors de la première phase de l'expérience étaient encourageants, le chef de la police prit la décision de lancer la seconde phase. Les conclusions de l'évaluation externe se sont révélées d'autant plus importantes que les résultats de l'évaluation interne étaient, eux, nettement moins convaincants. La première étude interne datant de 1983 montra que 70% du personnel était favorable au projet de réforme. En 1984, ce pourcentage tombait à 59%.⁹ Ce résultat critique provoqua de nombreux remous au sein de l'organisation policière. Les détracteurs du projet de réforme ne se privèrent pas d'insister sur le fait qu'après un an, de nombreux collègues avaient changé d'état d'esprit, et que si cette appréciation venait à perdurer, il faudrait envisager de mettre fin au projet. L'organisation souffrit alors de jeux de pression, à l'initiative, principalement, de ceux qui

••••

(9) En 1986, il est de 58% ; les opinions étaient stabilisées.

voulaient enterrer le projet. Les bons résultats externes se sont avérés nécessaires pour dépasser les résistances internes et faire en sorte que le projet continue. En conséquence, dans les années qui suivirent, le concept de police par équipes de voisinage fut étendu à l'ensemble de l'agglomération.

À la même époque, en 1983, la police d'Amsterdam se consacra à l'élaboration d'un projet prospectif consistant également en la mise en place d'équipes de voisinage. Mais ce ne fut qu'après les bons résultats fournis par l'évaluation de la situation à Haarlem que le feu vert fut accordé pour l'extension du processus de réforme à la ville d'Amsterdam. Ceci démontre à l'envis que la recherche peut être un vecteur du changement. On doit reconnaître que si les résultats avaient été négatifs, le processus de réforme se serait révélé autrement plus ardu.

QUELQUES ASPECTS PRATIQUES

46

Dans cet article, ma réflexion ne porte pas sur le processus d'implantation et ses conséquences pratiques. Cependant certains problèmes se posent de façon récurrente dans la réalité quotidienne. En effet, il faut savoir qu'une telle mise en place est un travail ardu. Examinons quelques exemples. L'un des problèmes majeurs est celui des effectifs. Les efforts de décentralisation se paient toujours par une augmentation des effectifs. Dans les deux projets auxquels nous avons collaboré (Haarlem et Amsterdam), il s'agissait de l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre. Ce ne fut cependant pas le seul ni le plus important. La police de proximité n'est pas seulement une autre façon de s'acquitter du travail de police ordinaire. Elle requiert de nouvelles compétences de la part des ilotiers, de nouvelles façons d'organiser le travail policier, de nouveaux systèmes d'information et de nouvelles techniques de management. Le fait d'implanter une police de proximité implique un processus de changement long et complexe, qui influence l'organisation dans sa globalité. D'autres critères de formation et de sélection du personnel doivent être adoptés, mais je ne peux m'étendre sur ces

aspects, d'autant qu'ils changent également selon les types de police de proximité choisis. Elle peut, en effet, être organisée de maintes façons : ilotage, police communautaire, police par équipes de quartier, police reliée au territoire.

La réalité de la police de proximité diffère par exemple selon qu'elle est le fait d'un ilotier ou d'une équipe de quartier. En l'occurrence, les effectifs des équipes de quartier aux Pays-Bas peuvent varier de 20 à 150 agents. Avec vingt policiers, il n'est pas possible d'assurer un service de jour et de nuit, ce qui signifie que les équipes doivent soit collaborer avec d'autres équipes, soit demander l'assistance d'autres unités. Inversement, il est difficile de modifier la culture d'une équipe de 150 policiers (le centre-ville d'Amsterdam par exemple) et de la faire sortir de sa routine. D'autre part, de nouveaux problèmes de coordination surgissent : entre équipes lorsque les problèmes rencontrés sont trop importants pour être gérés par une seule équipe, de même entre équipes et autres secteurs de l'organisation policière, etc. Lorsque l'on opte pour un système d'ilotage, de nouvelles questions apparaissent : qui prend en charge le travail de l'agent lorsqu'il est en congés, malade ou simplement absent ? Voilà encore une série de problèmes d'organisations empiriques très importantes pour la bonne mise en œuvre du processus de réforme.

La police de proximité soulève de nombreuses autres questions. Est-il possible, par exemple, d'implanter une police de proximité dans des quartiers sensibles caractérisés par un taux de criminalité élevé, un niveau élevé de nuisance, où d'importants groupes de jeunes potentiellement violents prédominent et où un système cohérent de normes partagées et de valeurs n'existe plus ? La littérature est ambiguë. Certaines forces de police disent avoir privilégié une stratégie de police répressive afin de diminuer le niveau des problèmes sociaux rencontrés avant d'implanter une police de proximité. D'autres déclarent que l'implantation d'une police de proximité est un moyen efficace pour reprendre le contrôle. De ma propre expérience au sein de la police d'Amsterdam, la première équipe de quartier a été implantée dans une zone de non droit caractérisée par un trafic de drogue totalement libre, des squatters

omniprésents, un niveau de criminalité élevé. Les agents municipaux ne procédaient plus au relevé des compteurs électriques, les contrôles de billets dans les transports en commun n'étaient plus effectués et quand le maire d'Amsterdam décida de visiter ce secteur, il s'enfuit, pourchassé. La police n'entrait pratiquement jamais dans cette zone, sinon à de rares exceptions près en réponse à un appel de service et toujours en sureffectifs. Cette décision d'implantation provoqua de nombreuses critiques (« comment pouvez-vous prendre une telle décision », « une approche très dangereuse », « C'est une déclaration de guerre ») et de fait, l'atmosphère fut tout d'abord particulièrement hostile : plusieurs conflits avec les squatters nécessitèrent l'intervention de l'unité mobile (contingent anti-émeute comparable aux CRS). Mais en un an pourtant, les choses furent reprises en main et la situation redevint normale. Les policiers pouvaient de nouveau faire leur ronde comme s'ils l'avaient toujours faite. Autre exemple : dans un quartier d'une ville du centre des Pays-Bas, les relations entre les citoyens et la police étaient si mauvaises que chaque arrestation se soldait par une bataille rangée entre policiers et habitants. Quelques années après la mise en œuvre d'un projet de police de proximité, les relations entre police et citoyens furent rétablies, de telle sorte que l'ilotier n'avait plus qu'à téléphoner à un suspect pour lui demander de venir rendre compte au commissariat.

Il est important de rappeler que dans une ville telle qu'Amsterdam, la police de proximité ne représente qu'un aspect du travail policier. Dans le centre-ville, depuis un an opère ce qu'il est convenu d'appeler une équipe d'ordre public (*Public Order Team*) dont la fonction est de réguler des problèmes trop importants pour être pris en charge par les équipes de quartier. Mais simultanément, Amsterdam a pris la décision d'implanter des unités de police reliées au territoire (*cf. infra*) à côté des équipes de quartier. On pourrait donc dire qu'Amsterdam met en œuvre deux sortes de polices de proximité. Tout en conservant son dispositif de quartier, Haarlem a eu également recours à la police reliée au territoire mais n'a pas eu besoin d'unités d'ordre public.

L'extension de la police de proximité se justifie principalement par le fait que le maintien de l'ordre et le respect de la loi relèvent avant tout d'une question de consensus social, consensus qui, dans nos démocraties occidentales, est sans doute l'une des principales gageures. La police de proximité offre l'opportunité d'une coopération entre police et citoyens. Elle repose sur un mode de pensée communautaire. Cette approche postule en première idée que les citoyens ont conscience de leurs responsabilités, désirent participer à la résolution des problèmes sociaux et leur acceptation d'auto-discipliner leurs comportements. Dans cette perspective, contrôle social et maintien de l'ordre nécessitent une approche collective par laquelle les individus sont capables de faire face à ces problèmes en faisant effectivement jouer la solidarité. L'action répressive en constitue une modalité qui ne doit être utilisée qu'en dernier ressort.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET DISCUSSION

LES SUITES DU MODÈLE DE POLICE PAR ÉQUIPES DE QUARTIER

49

Plus de vingt ans ont passé depuis que Le Groupe de réflexion sur les structures organisationnelles (POS) a rendu son rapport. Quant à l'évaluation scientifique de Haarlem, on y a mis un point final il y a près de quinze ans. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts. Il serait désormais impossible de poser les problèmes de la façon dont ils l'ont été dans le rapport « *Pour une police réformée* ». Le rapport en question était par exemple extrêmement centré sur la police. Il a bien donné lieu à une série de débats à propos des relations police-public, de la légitimité, etc., mais ces questions n'étaient abordées que d'un strict point de vue policier. Depuis, l'attention et l'écoute portées aux citoyens sont allées grandissantes : qu'attendent-ils, que veulent-ils ? Des approches en terme de service-clients, d'élaboration des politiques publiques par le bas, de qualité de l'environnement, etc., sont les indicateurs d'une approche qui a évolué. Cette ouverture de la police vers l'extérieur a sans doute été l'un des principaux progrès.

Mais à l'échelle du système de police hollandais dans sa globalité, il reste beaucoup à faire en matière de proximité. Après la réorganisation du système de police à un niveau national en 1994, et pour faire face à des pénuries d'effectifs, certaines forces de police régionales ont décidé de fermer des postes de police et opté pour la centralisation. Cependant les réclamations de la population ont été telles, que tous les corps ont été obligés de prêter attention à la question de la proximité.

Aucun responsable policier ne pourrait se payer le luxe d'un plan de restructuration qui ne prenne en compte la question fondamentale des modalités de la police de proximité. De nouveaux concepts sont élaborés afin de satisfaire aux exigences les plus diverses auxquelles doit désormais faire face toute organisation policière moderne. Le thème de la police « reliée au territoire » (*area bound policing*), mise en place depuis le début des années quatre-vingt-dix, est l'un de ceux-ci. Il s'agit d'un genre de police de proximité, caractérisé par le retour au premier plan de l'ilotier, mais sur des bases différentes. L'ilotier est responsable de l'organisation de la sécurité au sein de son propre secteur. Personnage central, il dispose de réels pouvoirs discrétionnaires et de l'autorité nécessaire pour obtenir à tout moment l'aide de ses collègues. Il n'est plus cette sorte de « *nourrice de quartier* », mais l'homme-clef de la sécurité dans le quartier. Le reste de l'organisation policière est censé l'assister dans son travail, et pour cette raison, à l'image d'une pyramide qui reposerait sur sa tête, les commentaires vont bon train sur l'idée d'une hiérarchie inversée. Cette image peut sembler quelque peu exagérée, mais c'est bien en ces termes que l'on débat actuellement au sein de nombreuses organisations policières. En réalité, bien sûr, les choses n'évoluent pas si facilement : les organisations policières sont à la recherche d'une forme de compromis entre cette exigence de proximité et le bon accomplissement de leurs missions traditionnelles (patrouille réactive, lutte contre le crime organisé, maintien de l'ordre, etc.).

D'ailleurs, de nombreuses forces tentent depuis dix ans d'intégrer cette forme de police proactive rapprochée à des

éléments de police par résolution des problèmes. On cherche à favoriser des approches multipartenariales - dans le sens d'une coopération resserrée entre différentes sortes d'organisations municipales et privées - et la plupart des forces tentent de développer une approche intégrée du traitement des problèmes de sécurité, même si cela s'avère plus difficile que prévu dans la réalité de tous les jours. L'institut international de police de l'université de Twente mène actuellement un projet de recherche de grande échelle afin de déterminer quels sont les conséquences et le fonctionnement réels de telles initiatives.

AUTRES STRATÉGIES

Historiquement, la responsabilité de la régulation de la criminalité relève de la police. Mais cette revendication n'a jamais été totalement atteinte et les forces de police n'en réclament plus le monopole. Elles réalisent que de nombreuses autres agences ont un rôle important à jouer, ayant aussi leur part de responsabilités. De même, à côté de l'approche multipartenariale, il est important d'inciter les citoyens à assumer également leurs responsabilités et à développer ce que l'on appelle des comportements d'auto-discipline (*self-reliant behaviour*). La *Dutch Foundation for Society, Safety and Police* a mené des projets de sensibilisation des quartiers dans lesquels les citoyens sont encouragés à régler par eux-mêmes leurs problèmes de sécurité dans un sens socialement acceptable, assistés au besoin par la police.¹⁰

.....
 (10) DENKERS, 1993 ;
 ZOOMER, 1993; GUNTHER
 MOOR, PEETERS, 1996 ;
 PUNCH, *et al.*, 1998.

.....
 (11) VAN DER VIJVER, 1998.

Mais bien d'autres évolutions sont notables. Il en est une notamment que l'on pourrait bien qualifier de « discipline foucauldienne »¹¹. De façon notable aux Pays-Bas, on recense une tendance à réclamer une application de la loi et un contrôle plus stricts : les forces de l'ordre ont été trop indulgentes, trop tendres, dit-on. Cette pression grandissante ne relève pas seulement des gouvernements mais aussi des citoyens. Des stratégies encore impensables quelques années auparavant - et qui n'auraient jamais alors été tolérées - sont désormais exigées par le public : vidéo-surveillance, stratégies répressives, etc. Or, cette approche

implique une tout autre conception du citoyen que celle développée dans le cadre du modèle de pensée communautaire : les citoyens sont alors considérés comme des individus naturellement sournois, qu'il importe de contrôler strictement et à qui il est recommandé de faire la leçon. Il s'avère extrêmement difficile pour le policier d'adhérer à ces deux stratégies en même temps.

En troisième lieu, on doit enfin mentionner l'émergence d'un processus de panoptisation. Parmi d'autres, on doit ce terme à Jeremy Bentham qui l'a utilisé pour désigner les modes du contrôle en prison. Du fait des processus de virtualité et d'automatisation propres à nos sociétés, les processus d'information deviennent des éléments-clé du contrôle. Les échanges d'information entre par exemple la police et quantité d'autres agences à la fois publiques et privées font que le monde se transforme en un continuum de contrôle social incontrôlable. Dans leur livre¹³, Ericson et Haggerty montrent que le travail de la police évolue dans le sens de la production d'un type de contrôle spécifique, qualifié de «contrôle du risque». Dans son célèbre livre, *the Risk Society*, rédigé il y a maintenant quinze ans, Ulrich Beck décrit cette évolution fondamentale de nos sociétés vers le risque et son contrôle. Concernant la police, Ericson et Haggerty décrivent toute l'ampleur du changement en devenir. L'un de nos plus grands défis pour l'avenir tient assurément à l'articulation de ces différentes évolutions. Mais au-delà des prospectives, il apparaît à peu près évident que la question de la proximité restera un enjeu de première importance pour la police hollandaise ; non pas tant, au reste, la question de la proximité que la façon dont elle sera mise en place et gérée.

■ **Kees VAN DER VIJVER**

Directeur de l'Institut de recherche de Twente

.....

(12) ERICSON, HAGGERTY, 1997.

NDLR : Cf. *Risque et information, Les Cahiers de la Sécurité intérieure* n°34, Les fondamentaux de la sécurité, pour une présentation et une traduction française d'extraits de cet ouvrage

BIBLIOGRAPHIE

- BASTIAENEN (J.P.J.), VRIESEMA (J.S.E.), 1980, *Wijkagent: diender van twee meesters*, Amsterdam, Itoba.
- BASTIAENEN (J.P.J.), VRIESEMA (J.S.E.), 1981, *Een kwestie van aanpak: wijkagent zet politie op kruispunt van twee wegen*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.
- Bayley (D.H.), 1994, *Police for the future*, New York/Oxford, Oxford University Press.
- BECK (U.), 1992, *The Risk Society: Toward a New Modernity*, London, Sage.
- BEUMER (R.J.), 1997, *Gebiedsgebonden politiewerk: een verkenning*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.
- BLANKENBURG (E.), BRUINSMA (F.), 1994, *Dutch legal culture*, Deventer, Kluwer.
- BROER (W.), 1982, *Een wijkteam dat moest wijken. Analyse van een vastgelopen wijkteamexperiment in het Delftse politiekorps*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse zaken.
- BROER (W.), KOOY (H.W.), KRUYSWIJK (A.J.), 1980, *Team-experiment in het Delftse politiekorps*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.
- BROER (W.), SCHREUDER (C. C.), VAN DER VIJVER (C.D.), 1984, *Organisatieverandering Politie Haarlem, Een tussenbalans. Onderzoekbevindingen na één jaar werken met wijkteams*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.
- BROER (W.), SCHREUDER (C. C.), VAN DER VIJVER (C.D.), 1987, *Eindbalans organisatieverandering politie Haarlem. Resultaten na drie jaar werken met wijkteams*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.
- BROER (W.), SCHREUDER (C.C.), VAN DER WAL (A.W.), 1984, *Organisatieverandering Politie Haarlem, het interne onderzoek: de korpsleden*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.
- BROER (W.), VAN DER VIJVER (C.D.), 1983, «Research and organizational control», in PUNCH (M.) (ed.), p. 60-74.
- CACHET (A.), VAN DER TORRE (E.J.), VAN NATIJNE (W.) (eds.), 1998, *De blijvende betekenis van Politie in Verandering*, The Hague, Elsevier.
- DENKERS (F.A.C.M.), 1993, *Op eigen kracht onveiligheid de baas*, Lelystad, Koninklijke Vermande.
- ERICSON (R.V.), HAGGERTY (K.D.), 1997, *Policing the Risk Society*, Oxford, Clarendon Press.
- FIJNAUT (C.J.C.F.), NUIJTEN-EDEELBROEK (E.G.M.), SPICKENHEUER (J.L.P.), 1985, *Politie Misdaadbestrijding*, The Hague, Staatsuitgeverij.
- GUNTHER MOOR (L.G.H.), PEETERS (J.), 1996, *Politie en sociale zelfredzaamheid van burgers. Een onderzoek naar aanleiding van de vestiging en opheffing van politiebureaus*, Dordrecht, SMVP.
- HORN (J.), 1989, *Veranderingen bij de politie*, Alphen aan den Rijn, Samsom H.D. Tjeenk Willink.
- JONG (de) (M.L.J.), 1983, *Recherche en wijkteams*, (M.A.-thesis, not published).

BIBLIOGRAPHIE

KELLING (G.L.), COLES (C.M.), 1996, *Fixing Broken Windows. Restoring Order and Reducing Crime in our Communities*, New York, The Free Press.

KRUYSWIJK (A.J.), 1980, *Teampolitie, integratie en werkstructurering, een literatuurstudie*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.

MCCONVILLE (M.), SHEPHERD (D.), 1992, *Watching Police, Watching Communities*, London/ New York, Routledge.

MULLER (A.) (ed.), 1987, *Teampolitie en organisatieverandering in korpsen*, Lochem, Van den Brink.

NORMANDEAU (A.), LEIGHTON (B.), 1990, *Police-challenge 2000: A vision of the future of policing in Canada*, Ottawa, Solicitor-General.

PEAK (K.J.), GLENSOR (R.W.), 1996, *Community Policing and Problem Solving. Strategies and Practices*, New Jersey.

PRENTICE HALL PROJECTGROEP ORGANISATIESTRUCTUREN, 1977, *Politie in Verandering*, The Hague, Staatsdrukkerij.

PUNCH (M.), NAYLOR (T.), 1973, «The police : a social service», in *New Society*, p.358-361.

PUNCH (M.) (ed.), 1983, *Control in the Police Organization*, Cambridge, Mass. MIT-Press.

PUNCH (M.), VAN DER VIJVER (C.D.), VAN DIJK (N.), 1998, *Searching for a Future. Reappraising the Functioning of the Police*, Dordrecht, Dutch Foundation for Society, Safety and Police.

SHERMAN (L.W.), MILTON (C.H.), KELLY (T.K.), 1973, *Team-policing, seven case studies*, Washington D.C., The Police Foundation

SKOLNICK (J.), BAYLEY (D.H.), 1986, *The New Blue Line. Police innovation in six American cities*, New York/London, The Free Press/Collier Macmillan.

SLOTHOUWER (A.), 1983, *Wijkteampolitie: veranderingen in werkbeleving, criminaliteit en relatie met de bevolking*, The Hague, Staatsuitgeverij.

Voor de verandering... ideologie en praktijk, 1996, liber amicorum presented to mr M.A. Straver, Haarlem.

VIJVER (C.D.) van der, 1983, *Laat ze het zelf maar zeggen...*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.

VIJVER (C.D.) van der, SCHREUDER (C.C.), 1983a, *Organisatieverandering politie Haarlem: het externe onderzoek: de bevolking*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.

VIJVER (C.D.) van der, SCHREUDER (C.C.), 1983b, *Organisatieverandering politie Haarlem: het externe onderzoek: sleutelpersonen*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.

VIJVER (C.D.) van der, SCHREUDER (C.C.), 1984, *Organisatieverandering politie Haarlem. Het externe onderzoek: de evaluatie*, The Hague, Ministerie van Binnenlandse Zaken.

VIJVER (C.D.) van der, 1993, *De burger en de zin van strafrecht*, Lelystad, Koninklijke Vermande.

VIJVER (C.D.) van der, 1998, *De tranen van Foucault*, Enschede, Twente University.

BIBLIOGRAPHIE

- WEATHERITT (M.), 1986, *Innovations in policing*, London, Crown Helm.
- WILSON (J.Q.), 1968, *Varieties of police behaviour: the management of law and order in eight communities*, Cambridge (Mass) Harvard University Press.
- ZHAO (J.), LOVRICH (N.P.), THUMAN (Q.), 1999, «The status of community policing in American cities. Facilitators and impediments revisited», in *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, Vol.22, n°1, p.74-91.
- ZOOMER (O.), 1993, *Zelf doen en overlaten*, Lelystad, Koninklijke Vermande.